



RÉGION
NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

MADAME MARYSE ZUJANI
SECRETARE GENERALE DE LA CGT-CRN

HOTEL DE REGION
ABBAYE AUX DAMES
PLACE REINE MATHILDE
CS 50523
14035 CAEN CEDEX

Objet du dossier : Prime exceptionnelle

Votre dossier n° / D19-04208 est suivi par
Amandine LAPART

Caen, le **15 AVR. 2019**

Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier en date du 8 janvier dernier, vous avez souhaité attirer mon attention sur la prime exceptionnelle prévue dans le cadre de la loi du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales.

Comme vous le savez, cette mesure est destinée aux entreprises. En l'absence de création par le législateur d'un régime facultatif, les collectivités territoriales ne sont pas autorisées réglementairement à délivrer une telle prime.

Comme indiqué dans mon courrier adressé en décembre 2018 à l'ensemble des agents, titulaires comme contractuels, la Collectivité a fait le choix d'une revalorisation significative du régime indemnitaire à hauteur de 7 millions d'euros. Elle a également mis en place une indemnité compensatrice, non obligatoire, afin d'assurer une équité de traitement entre agents et le maintien du niveau rémunération de près de 1500 collaborateurs, hors les heures supplémentaires qui pourraient s'ajouter le cas échéant.

La Collectivité a en outre arrêté des montants de Complément Indemnitaire Annuel pouvant aller jusqu'à 500 euros brut par an par agent, afin de reconnaître l'investissement professionnel.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que la Collectivité a fait le choix d'aller au-delà de ses obligations réglementaires en instaurant le versement d'un régime indemnitaire au bénéfice de ses agents contractuels, dont les modalités ont été négociées dans le cadre du Protocole d'accord adopté au printemps 2018, comme l'ensemble des mesures évoquées précédemment.

L'ensemble de ces mesures témoignent concrètement de la volonté de la Collectivité d'œuvrer en faveur du pouvoir d'achat de ses collaborateurs.

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Enfin, l'application pleine et entière du protocole PPCR permettra à terme une revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières.

Je vous remercie de l'attention que vous portez aux agents et vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Hervé MORIN